

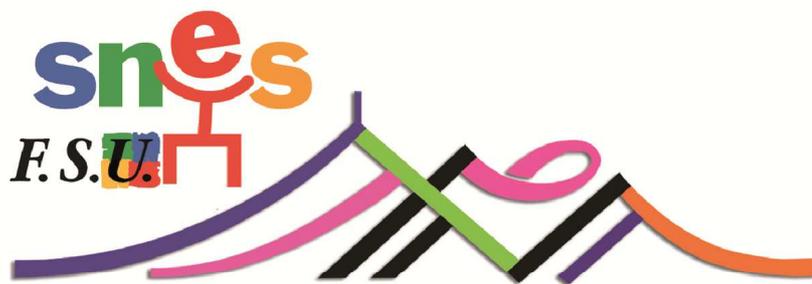
## RAPPORTS D'ACTIVITE ET FINANCIER ACADEMIQUES

Ce bulletin spécial vous présente les rapports d'activité et financier de la section académique du SNES pour les deux années écoulées. Le rapport d'activité ne prend donc pas en compte l'année 2018.

C'est un bilan rétrospectif des orientations et des actions menées dans notre académie par les militants académiques et départementaux, sur lesquels vous aurez à voter avec le prochain bulletin académique.

Vous aurez aussi à élire vos représentants aux bureaux départementaux, académique et à la Commission Administrative Académique (CAA), parlement académique du SNES, pour une durée de 3 ans.

Patrick Lebrun, secrétaire académique  
Fabien Claveau, secrétaire académique adjoint  
Marc Bellaigue, secrétaire académique adjoint



### SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements du Second degré  
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND  
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu  
www.clermont.snes.edu



### Calendrier prévisionnel des CAPA et GT

#### Mutations phase intra-académique

GT vœux et barèmes intra jeudi 17 et vendredi 18 mai  
FPMA des agrégés et certifiés mercredi 13 juin  
CAPA des CPE et Psy-EN jeudi 14 juin  
GT affectation des TZR mardi 10 et mercredi 11 juillet

#### Hors classe / Tableau d'avancement

CAPA des agrégés mardi 15 mai  
CAPA des certifiés mercredi 16 mai  
CAPA des CPE mercredi 16 mai  
CAPA des Psy-EN mercredi 16 mai

#### Classe exceptionnelle

CAPA des agrégés jeudi 07 juin  
CAPA des Psy-EN mercredi 27 juin  
CAPA des certifiés jeudi 28 juin  
CAPA des CPE jeudi 28 juin

\* GT : Groupe de Travail - \* CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

\* FPMA : Formation Paritaire Mixte Académique

CLERMONT-FD CDIS

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le

27 avril 2018

Supplément N°2 au Bulletin 179 du 22/03/2018

Page 1 : Edito

Pages 2 à 5 : Rapport d'activité académique

Pages 6 et 7 : rapport financier

Page 8 : Bilan syndicalisation

S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

Cette publication est envoyée à tous les adhérents

## RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE 2016-2018

La période couverte par ce rapport d'activité s'ouvre avec la lutte contre la loi El Khomri et se clôt avec la mise en œuvre des ordonnances Macron réformant le Code du travail. Concernant la lutte contre la loi El Khomri, dernière dérive libérale du quinquennat Hollande, le SNES, avec la FSU, s'est investi dans les différentes formes de mobilisation (manifestations locales et nationale) sans toutefois réussir à mobiliser pleinement la profession sur ces sujets.

Les conditions rocambolesques dans lesquelles s'est déroulée la campagne présidentielle (Fillon discrédité, Hollande lâché par ses troupes) ont permis l'élection de M. Macron sous une apparence de renouveau et enclenché une dynamique qui a abouti à l'émergence d'une force politique majoritaire au parlement, se prétendant au-dessus des partis traditionnels, pragmatique, sans idéologie clairement affichée et qui supprime les partis dits traditionnels, le parti socialiste s'étant effondré et LR très diminué et divisé. Dans ce contexte, l'émergence d'une force politique dans la gauche non socialiste attractive et susceptible de penser ensemble politique économique, sociale et écologique a su convaincre une part non négligeable d'électeurs dans toutes les catégories de la société sans toutefois parvenir à concrétiser cette attractivité lors des élections législatives.

Suppression de l'ISF, instauration d'une « flat tax » à 30%, augmentation de la CSG et de la taxe sur les carburants, baisse des aides au logement, autant de mesures qui marquent le premier budget du quinquennat de Macron comme étant un outil au service d'une politique antisociale. La loi « travail », qui affaiblit un peu plus le droit du travail, est déjà utilisée par les entreprises pour licencier plus facilement et à moindre coût. Parallèlement, le durcissement des politiques sécuritaires se poursuit, avec le passage dans le droit commun de mesures liées à l'état d'urgence, l'amplification de la chasse aux migrants et la judiciarisation des associations et personnes venant en aide aux migrants.

Six mois après l'élection, malgré l'hyper médiatisation et la mise en scène de l'action présidentielle qui ont pour objectif de justifier sa politique, les grandes orientations du gouvernement apparaissent clairement : libéralisme économique, affaiblissement des droits sociaux et restriction des libertés individuelles.

Dans ce contexte, les annonces de réforme de l'assurance chômage et des retraites vont engendrer de nouveaux reculs pour tous les salariés et précaires.

Dans la Fonction Publique, les mêmes orientations sont à l'œuvre : gel du point d'indice, jour de carence, augmentation de la CSG. La journée de grève unitaire du 10 octobre 2017, portée par la FSU, de par son succès relatif, aurait dû être la première étape d'une mobilisation mais la FSU n'a pas réussi à maintenir ce cadre. Les annonces du début d'année 2018 concernant « la modernisation de la Fonction Publique » avec CAP 2022 qui vise à détruire les garanties statutaires (statut, CAPA, avancement...) rendent d'autant plus nécessaire la poursuite d'actions unitaires contre ce gouvernement. Le SNES avec la FSU y prendront toute leur place.

Jusqu'à cette période, l'atonie du mouvement social, probablement liée à la popularité/légitimité du gouvernement, n'est pas une fatalité. C'est pourquoi au-delà des divergences syndicales, il est indispensable de poursuivre le dialogue pour construire une unité syndicale indispensable pour faire échec aux politiques rétrogrades de ce gouvernement, de diffuser nos analyses, d'informer la profession. Au niveau local, les militants du SNES Clermont ont toujours eu le souci de construire des luttes qui s'inscrivaient dans un cadre intersyndical à même de faire reculer le gouvernement, avec le souci d'entraîner la profession et au-delà, privilégiant un cadre national sans pour autant exclure toute action locale.

### **Vie de la section académique : des militant-es aux côtés des collègues au quotidien !**

Pour faire face à ses multiples tâches, le SNES Clermont dispose de moins de 5,5 décharges de service réparties sur environ 30 militants de la section académique et des sections départementales. Personne ne dispose de décharge de service complète, tous les militants ont un service en collège, lycée, CIO ou au GRETA. C'est un principe auquel nous tenons particulièrement. Durant ce mandat, nous avons continué à intégrer de nouvelles et nouveaux militant-es. Sans se lier par un fonctionnement dogmatique de non-renouvellement de mandats, à la section académique, nous recherchons toujours un équilibre entre nouveaux militants et militants plus expérimentés.

Le travail collectif, que nous entendons poursuivre, doit être amplifié avec toutes celles et tous ceux qui sont prêt-es à s'engager dans une démarche collective, solidaire et unificatrice pour un SNES toujours plus efficace, déterminé et à l'écoute de celles et ceux qui lui accordent leur confiance.

La section académique a eu le souci d'informer les collègues. Cela est passé par l'animation d'heures d'information syndicales dans les établissements, par les stages syndicaux académiques qui sont appréciés, par l'élaboration et l'envoi de publications académiques, par la mise à jour du site académique... Enfin, la section académique a toujours répondu favorablement aux sollicitations des médias sur la base de ses mandats.

La CA Académique du SNES se réunit au moins trois fois par an avant chaque CA nationale, ou à défaut un Bureau Académique se tient. C'est là que sont prises les décisions, par l'élaboration d'un texte d'orientation et que sont mandatés nos représentants académiques dans les instances nationales.

Le secrétariat académique se réunit le vendredi après-midi et met en œuvre ces décisions. Les quatre sections départementales du SNES sont invitées au secrétariat.

### **Syndicalisation**

Depuis deux ans, le nombre d'adhérents est stable et nous voyons arriver de nouveaux adhérents ou revenir d'anciens adhérents. Les militants de Clermont ont poursuivi leur travail de terrain avec, de nombreuses visites d'établissements et réunions d'information syndicale à la demande des adhérents, un gros travail de préparation et de suivi sur les mutations, le soutien apporté aux collègues dans leur établissement, la participation et la construction d'actions locales. La possibilité d'adhérer en ligne, la visibilité et une réactivité accrues grâce aux comptes twitter et Facebook sont d'autres éléments à porter à notre crédit. Nous sommes régulièrement en contact avec nos représentants d'établissement par les listes de diffusion ou par téléphone et nous poursuivons nos efforts pour développer notre réseau de S1.

### **Publications - Internet - réseaux sociaux - communication**

Le SNES Clermont a poursuivi sa politique de publication. A destination des syndiqués, les bulletins trimestriels et les circulaires ont été publiés à un rythme régulier, en essayant de coller au mieux à l'actualité nationale et académique, et aux exi-

gences de mobilisation. A cela se sont ajoutées des circulaires destinées aux différentes catégories (TZR, stagiaires, CPE, non-titulaires...) et plusieurs circulaires diffusées en nombre à l'ensemble de la profession (notamment sur les nouvelles carrières et l'évaluation à la rentrée 2017). L'usage des mails, à destination des syndiqués via l'actu du SNES s'est développé pour diffuser des informations de carrière, des comptes-rendus des instances ou d'action de manière rapide et efficace. Le site internet rénové et plus dynamique est tenu à jour très régulièrement. Les comptes Facebook et tweeter académiques sont très suivis notamment par les jeunes collègues, ce qui nous permet également une réactivité plus grande face à l'actualité et une visibilité accrue auprès des médias locaux.

### **Stages syndicaux**

Les stages de formation syndicale organisés par la section académique sont nombreux et la participation des collègues importante. C'est le résultat d'une politique volontariste qui a consisté à communiquer largement auprès de nos adhérents et de toute la profession pour certains stages. Ils sont divers : stage TZR, stage statuts, stage LV stage CO-PSY, stages non-titulaires... Ces stages sont toujours l'occasion pour le S3 d'intervenir à un niveau plus global, plus politique, afin de permettre aux collègues de tous horizons d'articuler une problématique spécifique avec des problèmes plus généraux. Ils sont aussi l'occasion de rencontrer des syndiqué-e-s, de leur présenter l'activité syndicale et de leur proposer quand ils le souhaitent de militer. Les retours des collègues sont souvent très positifs et encouragent à poursuivre ces actions.

### **Collège**

La rentrée 2016 a été marquée par la mise en place de la réforme du collège malgré la mobilisation massive de la profession à l'appel du SNES et de l'intersyndicale. Contrairement à la communication ministérielle, cette réforme a accru les inégalités entre les élèves et la concurrence entre les établissements, faisant le jeu des collèges privés. Pour autant, l'action du SNES et des collègues est parvenue à neutraliser certains des aspects les plus néfastes de cette réforme et a pesé pour qu'un nouvel arrêté soit appliqué à la rentrée 2017. Ce dernier répond en partie seulement aux attentes du SNES-FSU, notamment du fait qu'il accroît encore plus l'autonomie des établissements. Néanmoins, l'étau est desserré pour les enseignants, avec l'assouplissement du cadre des EPI ou le retour possible d'enseignements facultatifs.

La mise en place de la réforme Collège 2016 s'est accompagnée d'un nouveau DNB et d'un nouveau livret, le LSU. Le SNES-FSU continue de demander une remise à plat du DNB et rappelle qu'il est opposé à toute forme de livret de compétences. Il a appelé les collègues à des actions au cours du troisième trimestre : refus d'un remplissage précoce et chronophage des domaines du socle, et validation du socle en conformité avec les textes réglementaires dans une approche globale des différents domaines. En outre, le SNES-FSU Clermont est intervenu dans les instances pour que le LSU n'impose pas une modalité particulière d'évaluation pour les enseignants au quotidien et a rappelé aux collègues, via les textes réglementaires toujours en vigueur que l'évaluation relève de leur liberté pédagogique.

### **Lycées**

La section académique est en contact régulier avec les représentants de S1 des lycées, leur transmet les documents du CTA sur l'évolution des structures et sur les créations/suppressions de postes dans leur lycée, en vue d'intervenir au CTA pour s'opposer à toute fermeture et pour obtenir une DHG suffisante d'une part et pour construire la mobilisation locale nécessaire d'autre part. Les militants académiques ont participé à de nombreuses heures d'information syndicale dans les lycées pour informer, présenter l'analyse du SNES et alerter les collègues sur les réformes du bac, du lycée et de l'accès au supérieur auxquelles le SNES s'oppose depuis que ces projets sont connus. La grève nationale du 6 février 2018 a été la première étape d'une mobilisation appelée à se poursuivre pour faire échec à ces projets.

### **Formation initiale – Entrée dans le métier**

La section académique a continué ses traditionnelles activités d'accueil, de suivi et de conseils auprès des stagiaires, depuis le moment où ils passent les concours, puis doivent formuler des vœux pour leur affectation en stage, jusqu'à leur titularisation. Cela prend la forme d'opérations de tractage, d'interventions régulières à l'ESPE et d'une permanence spécifique pendant les congés d'été, d'un stage « carrières-mutations » chaque année très fréquenté, de rendez-vous individuels pour les stagiaires qui ne sont pas d'emblée titularisés, pour les aider à mieux appréhender l'entretien avec le Jury académique. Nos axes d'intervention ont porté notamment sur la recherche de l'allègement de la charge de travail des stagiaires en dehors de la formation. Le taux de syndicalisation reste deux fois plus important que chez les titulaires, ce qui prouve que nous sommes bien identifiés des stagiaires.

### **Carrières - PPCR**

Concernant les CAPA d'avancement, de promotions ou de mutations, les commissaires paritaires ont poursuivi leur travail de préparation, multiplié les interventions en séance et rédigé des comptes-rendus à l'intention des syndiqués.

Dans notre secteur et celui de la Fonction Publique, le SNES et la FSU ont pesé de toutes leurs forces lors des discussions pour imposer que les accords PPCR débouchent sur une première étape de revalorisation et d'amélioration de nos carrières. Loin de la revalorisation d'ampleur attendue et nécessaire, notamment pour faire face à la crise de recrutement, il acte néanmoins quelques avancées. La plupart des mesures ont déjà été mises en œuvre (reclassement dans une nouvelle carrière plus rapide et égalitaire notamment) mais le report d'un an de l'application de certaines mesures, au motif de leur coût, par l'actuel gouvernement est inacceptable.

Les discussions, lors des nombreuses heures d'informations syndicales animées sur ce sujet dans les établissements de l'académie ou lors de nos deux stages académiques carrières-PPCR, montrent que la profession partage nos analyses, en particulier sur la possibilité pour tous d'accéder à la HC, même si l'accès à la classe exceptionnelle pour tous est encore à gagner. Les mesures en cours ne peuvent constituer qu'une première étape tant la dévalorisation salariale de nos professions est importante. Au niveau académique, nous sommes intervenus pour que l'accès à la HC soit en priorité possible pour les 11<sup>e</sup> échelon les plus anciens.

En ce qui concerne les nouvelles modalités d'évaluation via les « rendez-vous de carrière » qui se rapprochent de notre revendication d'une déconnexion entre l'évaluation et l'avancement, le SNES-FSU Clermont est intervenu régulièrement auprès du rectorat et des IPR,

notamment pour rappeler que le document de référence n'est en rien obligatoire lors des inspections. Cela a été confirmé et relayé par le DRH dans les réunions de bassin.

## **Statuts**

Le décret statutaire du 20 août 2014, issu des discussions auxquelles le SNES-FSU a participé, est entré en application à la rentrée scolaire 2015 pour tous les personnels enseignants et CPE. S'il n'a pas permis de réduire le temps de service que le SNES-FSU continue de revendiquer, contrairement à ce que certains syndicats concurrents affirmaient (et une tendance académique aussi), ce texte a confirmé la définition hebdomadaire des services sur la base de maxima hebdomadaires définis en heures d'enseignement, le respect de la qualification disciplinaire ainsi que l'ISOE qui était fortement menacée. L'explicitation des missions liées à l'enseignement n'a en rien modifié la réalité de l'exercice professionnel.

La mise en place des Indemnités pour Missions Particulières, dont le SNES-FSU dénonce l'insuffisance de cadrage, a permis une gestion moins opaque des anciennes HSE. Là où les personnels de direction ont tenté de s'arroger des prérogatives allant au-delà des textes ou d'imposer des interprétations abusives de ces textes, le SNES-FSU Clermont a aidé les collègues et est intervenu en CTA auprès du rectorat quand cela était nécessaire. Le SNES-FSU continue de contester la transformation en indemnités de la réduction du maximum de service pour effectifs pléthoriques, pour la gestion du cabinet d'histoire-géographie ou des laboratoires de SVT, sciences-physiques, technologie, langues.

## **Secteur CPE**

Ces deux dernières années ont été marquées pour la catégorie des CPE, au plan national, par des avancées importantes telles que la nouvelle circulaire d'août 2015 qui réaffirme les CPE comme concepteur exclusif de leur métier et pose clairement leur appartenance aux équipes pluri-disciplinaires et leur rôle de conseiller de la communauté éducative et non du seul chef d'établissement. Le ratio de promotion des CPE à la hors classe a été porté à 7% comme pour les certifiés (5% auparavant), l'indemnité forfaitaire d'éducation a été alignée sur l'ISOE, les CPE bénéficient également du protocole PPCR, en particulier de l'accès possible à la classe exceptionnelle.

Toutes ces avancées, même si elles sont encore insuffisantes, en particulier pour les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, ont été obtenues grâce au travail opiniâtre des élus du SNES/FSU.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, ces derniers sont à l'origine de la création d'un groupe de travail « métier » dont l'objet est la clarification des rapports entre les CPE et les personnels de direction au sein des établissements, ces rapports s'étant fortement tendus avec la mise en place progressive du New Public Management qui a généré et amplifié un grand mal être dans la profession.

Le SNES-FSU est aujourd'hui encore plus représentatif de la catégorie des CPE de l'académie avec un taux de syndicalisation qui s'accroît année après année. Il est au côté des collègues quand ils rencontrent des difficultés dans les établissements, il les accompagne dans tout ce qui participe de la gestion de leurs carrières, promotions, mouvement, etc.

Cette liste n'a pas l'ambition d'être exhaustive et de nombreuses améliorations sont encore à obtenir, questions des heures supplémentaires qui s'accumulent sans paiement ni récupération possible dans de très nombreux établissements, décrochage salarial accentué pour les CPE avec le gel de la valeur du point d'indice qui a un impact important pour une catégorie exclue de nombreux dispositifs de valorisation.

## **Secteur non-titulaires Formation Initiale**

De décembre 2016 à avril 2017, l'investissement de la section académique dans l'application du décret 2016-1171 et des arrêtés conjoints notamment le circulaire n° 2017-038 a permis des avancées dont a bénéficié la majorité des agents contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que les MLDS de l'académie, avec effet rétroactif au 1er septembre 2016. Ainsi, ont été obtenus une grille indiciaire revalorisée pour les contractuels en CDD et CDI, le classement en première catégorie pour tous les détenteurs du diplôme Licence 3 ou plus, et en deuxième catégorie ceux qui ont une Licence 2 ou moins, la prise en compte de l'expérience professionnelle, un meilleur accompagnement dans le métier par un accès à la formation, un renforcement du rôle des commissions consultatives paritaires.

Les représentants du SNES-FSU ont été force de proposition lors des 2 GT académiques pour la mise en œuvre du décret 2016-1171. En aval, le secteur des contractuels de l'académie a initié des mailings auprès des collègues contractuels pour faire l'état des lieux de l'application académique de ce texte. Par la suite, deux courriers électroniques ont été envoyés à la DPE du rectorat pour s'enquérir de l'application réelle des dispositifs votés en CTA au 20 juin 2017. Le rectorat a garanti une régularisation de la situation de chaque contractuel à la fin du mois de février 2017.

Parallèlement, le SNES-FSU a interpellé les services du rectorat sur la mise en place d'une commission d'affectation mais en vain pour le moment. Il a lancé une pétition académique use ce sujet, pour une question de transparence dans les affectations, comme c'est le cas dans certaines académies. L'esprit du décret 2016-1171 est l'harmonisation du cadre de gestion des contractuels donc toutes les académies devraient procéder de la même manière.

Deux réunions nous ont également permis d'apporter des réponses aux diverses questions de nos collègues non titulaires et en même temps de recueillir les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de leur travail. Ainsi, ceux qui rencontraient des problèmes d'affectation en début d'année ont été accompagnés par le SNES-FSU.

## **Secteur non-titulaires Formation Continue (GRETA, CFC et GIP)**

La section académique a continué à agir pour la défense des droits des contractuels intervenant en formation continue des adultes, dans les différentes instances concernées, en audience, par divers courriers et par l'accompagnement et le soutien individuel.

Les élus SNES-FSU ont obtenu en CCAFCA – acté en CTA - la fin des entretiens d'évaluation non réglementaires, et ont largement amélioré les documents relatifs à l'harmonisation GRH en Greta. Avec le SNUEP et le SNASUB ils ont bloqué une décision de grille de rémunération des personnels administratifs Greta et GIP, obtenu un groupe de travail et initié une plate-forme intersyndicale commune. En CTA, ils ont dénoncé la dessaisissement du CTA au profit des CA des EPLE support pour le vote de cette grille. Le SNES-FSU a exprimé son désaccord avec la politique de la Région de suppression du financement des formations d'insertion, et a participé à une audience CGT, FSU, SUD concernant le reclassement des collègues subissant des suppressions d'emploi.

En CCP, les élus ont enfin obtenu la liste des contractuels Greta et le bilan des emplois. Ils ont fait annuler un licenciement pour motif juridique non fondé. Par ailleurs une réunion syndicale a été organisée au lycée Brugière et des collègues ont été accompagnés dans leurs démarches individuelles. Récemment un courrier a été envoyé au rectorat pour faire appliquer la réglementation concernant le décompte

du temps de travail hors face-à-face pédagogique. Un autre courrier a dénoncé le non respect de la réglementation concernant l'accès au CDI avec le refus du Dapfic de prendre en compte certains engagements en vacances dans le calcul des services effectifs. Ce chantier est lui aussi encore en cours.

Concernant la titularisation, la section académique s'associe pleinement aux actions de la FSU, ainsi elle a participé aux journées nationales contre la précarité pour dénoncer les failles du dispositif Sauvadet et exiger un plan ambitieux de résorption de la précarité.

### **AED/AESH/CUI**

La section académique du SNES-FSU a été sollicitée régulièrement par des collègues AED et AESH. Elle a dû parfois intervenir fermement auprès des autorités académiques afin de mettre fin aux pressions locales que subissaient ces collègues précaires, rappeler leurs droits et les défendre.

Suite au non-renouvellement massif des CUI en juillet 2017, des actions conjointes, avec les syndicats de la FSU (SNUIPP, SNES, SNU-TER), les organisations syndicales de l'éducation, les fédérations de parents élèves, ont été menées (regroupements et audiences devant les préfetures, communication envers les élus, etc).

Le SNES Clermont organisera, avant la fin de l'année scolaire, un stage à destination des AED pour les informer sur leur droits, leur missions, faire un état des difficultés de leur mission et actualiser leur revendications.

### **Secteur TZR**

Tous les textes de congrès affirment que la défense des TZR est une des priorités du SNES. La section académique de Clermont met tout en œuvre pour que ce soit le cas. Elle organise chaque année une journée de stage à destination de l'ensemble des TZR de l'académie pour renseigner ces derniers sur les particularités de leurs missions de remplacement. Outre ce stage, le S3 organise chaque année, soit en fin d'année scolaire en juillet soit avant la rentrée de septembre soit les deux, une réunion afin d'informer les TZR sur leurs droits et leurs obligations. Ils sont ainsi mieux armés avant de prendre leur poste. Cette meilleure information a des retombées positives puisque les TZR, forts du soutien du SNES, n'hésitent pas désormais à demander un écrit à chaque prolongation de remplacement, à réclamer les remboursements de leurs déplacements et frais de repas lorsqu'ils ne bénéficient pas de l'ISSR, à refuser les HSA lors d'affectation à l'année trop lourde, etc.

Dans le cadre d'un Groupe de Travail en lien avec le CHSCTA, la section académique du SNES a mené, sur deux années, un long combat pour que le rectorat publie un « Guide TZR » actualisé. Les représentants ont inlassablement porté les mandats du SNES et défendu de multiples améliorations au texte proposé. Si le document final ne va pas assez loin, l'introduction explicite de la liberté pédagogique du TZR et celle d'un délai pédagogique sont des éléments positifs : cet écrit officiel peut être un outil intéressant pour les TZR afin de défendre leurs droits, en particulier face à des chefs d'établissement peu au fait de la réglementation.

Enfin, lors des mutations intra-académiques et de la phase d'ajustement, le travail d'information des collègues TZR puis le suivi de leurs demandes restent une priorité.

### **Secteur Psy-EN**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le nouveau statut de Psychologues de l'Education Nationale a été l'aboutissement d'une longue lutte et a permis des avancées importantes pour la profession, de même que l'accès à la Hors classe et la création de la classe exceptionnelle

La création du corps unique protège mieux les collègues des initiatives locales notamment en ce qui concerne le SPRO (Service Public Régional d'Orientation).

Toutefois les déclarations de l'ARF sur la décentralisation de l'orientation scolaire et de la formation professionnelle amènent le SNES-FSU à rester très vigilant : de nouveaux arbitrages pourraient remettre en cause les équilibres entre Etat et Régions, ainsi que le nouveau statut.

Concernant le régime indemnitaire, le SNES-FSU exige le respect des engagements de l'État : taux de promotion plus important pour l'accès à la hors classe afin de tenir compte des mesures de rattrapage obtenues lors du GT 14 mais balayées par le nouveau gouvernement. Les Psy EN EDO (2<sup>nd</sup> degré) doivent bénéficier d'un taux d'accès exceptionnel à la hors classe de 10 % pour les deux prochaines années afin de permettre aux collègues les plus anciens de l'obtenir avant leur départ en retraite.

L'évaluation des PsyEN entre dans la règle commune et s'appuie sur le référentiel de connaissances et de compétences. En conséquence, le SNES FSU revendique la création d'une inspection issue du corps.

Le réseau des CIO est toujours menacé par la mise en place de la carte cible : le SNES-FSU s'oppose à la création de points d'accueil en lieu et place des CIO. Ces structures qui n'ont plus de DCIO (Directeur de CIO) ne sont pas des lieux pérennes et sont contraires au statut selon lequel les PsyEN sont nommés dans un CIO. Ceci conduit à une aggravation des conditions de travail, à une montée de la précarité et à une absence de transparence quant à la gestion des personnels.

Au niveau académique, le SNES-FSU est régulièrement intervenu en CTA pour s'opposer aux fermetures de CIO.

Suite au travail engagé en direction des personnels et au stage de décembre 2017, la liste académique SNES-SNUIPP-FSU a obtenu 3 sièges sur 4 aux élections professionnelles de décembre 2017.

### **Secteur retraités**

Depuis 2 ans, les gouvernements successifs ont poursuivi puis amplifié les attaques contre les retraités : baisse continue du pouvoir d'achat accentuée brutalement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par l'augmentation de la CSG, campagne médiatique présentant les retraités comme des « nantis » et les sommant de participer à la solidarité intergénérationnelle.

Pour construire une riposte à ces attaques, les retraités SNES-FSU ont participé activement au développement d'un arc syndical unitaire : le groupe des 9 (dont CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP). Ce groupe intersyndical a organisé plusieurs manifestations décentralisées, en particulier le 28 septembre 2017, et le 15 mars 2018 avec une participation exceptionnelle (3000 à Clermont, 1500 à Moulins, 600 à Aurillac, 500 au Puy). Ils ont aussi participé à l'action de défense des services publics le 22 mars.

Par ailleurs, après la décision du SE-UNSA de quitter la FGR-FP (copier-coller de l'éclatement de la FEN) les militants retraités du SNES et de la FSU se sont fortement impliqués pour maintenir cette structure unitaire des retraités de la fonction publique. Elle sera certainement nécessaire dans la perspective d'une nouvelle attaque gouvernementale contre la fonction publique et le code des pensions.

# RAPPORT FINANCIER ACADÉMIQUE 2015-2017

Ce rapport financier couvre la période 2015-2017 pour le seul périmètre du S3. Les exercices comptables débutent le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année pour se terminer le 31 août de l'année suivante. En ce qui concerne les comptes de l'exercice 2016-2017, ils sont présentés tels qu'ils sont connus à la date d'écriture du rapport fin décembre 2017.

La comptabilité est tenue sur le progiciel EPB, en connexion à distance avec le serveur du S4, selon les exigences de la réforme relative à la transparence et l'harmonisation des comptes du 20/08/2008.

Les comptes lors de leur clôture, sont regroupés au sein du S4, pour ne former qu'une seule entité, tant comptable que fiscale. Cette présentation globale des comptes du SNES est publiée sur le site dédié du Journal Officiel après adoption du rapport de la commissaire aux comptes.

## La commission de transparence financière :

Composée de 5 membres, Fabien CLAVEAU (Secrétaire Académique Adjoint), Bernard VOLDOIRE (front unique), Michelle FILLIAS (Trésorière des Retraités), Xavier GOURC (Trésorier adjoint durant les exercices 2015 à 2017), elle s'est réunie le lundi 05 mars 2018 au local de la maison du peuple, 29 rue Gabriel Péri à Clermont Ferrand.

Cette commission permet d'assurer un premier audit interne. La certification des comptes par le commissaire aux comptes est ensuite la garantie d'une gestion rigoureuse et respectant toutes les règles comptables imposées par les lois et règlements.

## BILANS COMPTABLES

### L'Actif :

Le SNES-FSU, comme toutes les organisations syndicales, est hébergé gracieusement à la maison du peuple. C'est un avantage non négligeable sur la gestion budgétaire et administrative.

### Le Passif :

Il n'y a pas d'emprunt depuis des années.

## COMPTES DE RESULTAT

### Les Recettes :

Le SNES est financé par des ressources propres et surtout par les cotisations des adhérents. Celles-ci sont en légère baisse depuis quelques années. Le nombre d'adhérents diminue et surtout le nombre d'adhérents en fin de carrière.

L'adhésion en ligne, utilisable depuis le 14 septembre 2013, est un moyen de paiement de plus en plus utilisé. Nous rappelons aux adhérents qu'il est possible d'étaler la sortie de trésorerie due à leur adhésion en utilisant les prélèvements. Le nombre de prélèvements est laissé à l'appréciation de l'adhérent dans la limite du nombre de mois restants avant la fin de l'année scolaire.

### Les Dépenses :

#### *Bulletins et communication papier :*

Une diminution entre les 2 années s'explique par :

Une modification des choix d'impressions (externaliser plutôt qu'une impression au S3)

le stock de papiers et enveloppes fait la 1<sup>ère</sup> année et utilisé sur les 2 exercices.

En 2016-2017, le routage du courrier a été mis en place

La reprographie des publications est confiée à des entreprises extérieures afin de libérer les militants de cette tâche, d'avoir des publications de meilleures qualités mais aussi de pouvoir récupérer la TVA (environ 2500 € par an) afin de autofinancer le renouvellement du matériel.

#### *Fonctionnement :*

Le principal poste de dépense correspond aux frais de secrétariat. L'éloignement de plusieurs membres du secrétariat occasionne des dépenses plus importantes.

Au S3 CLERMONT FERRAND, les travaux de secrétariat, informatique et comptable sont réalisés par les militants.

En conséquence le S3 n'a pas de charges de personnel, à l'inverse de nombreux S3 qui sont employeurs et assument à ce titre de nombreuses charges salariales et obligations sociales.

*Local :*

Les charges relatives au local sont stables, elles sont en majorité constituées du coût de la société d'entretien des locaux CNET.

*Congrès :*

Le congrès étant fixé jusqu'à maintenant tous les 2 ans, les dépenses afférentes sont assumées une année sur deux. Il aura lieu désormais tous les 3 ans.

*Téléphone :*

La charge reste stable, le nouveau contrat et terminal commence à porter ses fruits car les communications sont mieux maîtrisées (suppression du portable).

Cela nous permettra d'intégrer toutes les communications et le matériel de communication sous une même facture pour un coût global stable contrairement aux forfaits actuels qui ne prennent pas en compte un certain nombre de communications (portables...)

*Frais militants et Manifestations :*

Les augmentations de ce poste s'expliquent par la charge de travail toujours croissante des commissions paritaires. De même les frais remboursés aux militants pour les stages proposés par la section académiques sont en augmentation.

Une importante manifestation sur PARIS en 2015/16 avec transport SNCF explique la différence entre les deux années, les augmentations sont compensées par une quasi absence de manifestation nationale en 2016/2017.

Globalement le résultat des deux exercices reste excédentaire ce qui devra permettre au S3 de réaliser des investissements nécessaires au bon fonctionnement et dans l'intérêt des adhérents.

FLORIOT Michel et GOURC Xavier

Trésoriers académique S3 CLERMONT FERRAND

<b>Bilans financiers</b>				
	<b>2015-2016</b>		<b>2016-2017</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>BULLETINS &amp; Communication papier</b>	29217,61		24266,23	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	11410,12		14971,63	
<b>LOCAL</b>	4975,58		5078,23	
<b>CONGRES</b>	100,78		-120,00	
<b>TELEPHONE-SMS</b>	5236,86		5163,39	
<b>MILITANTS - MANIFESTATIONS</b>	14352,15		4656,14	
<b>AMORTISSEMENTS</b>	3834,53		2717,18	
<b>FRAIS BANCAIRES</b>	1303,04		1268,29	
<b>AUTRES CHARGES</b>	-4415,78		851,83	
<b>REVERSEMENT COTISATIONS S4</b>	120673,17		117302,29	
<b>COTISATIONS</b>		187 345,72 €		183 566,28 €
<b>AUTRES RECETTES</b>		423,77 €		567,14 €
<b>EXCEDENT</b>	1 081,43 €		7978,21	

## Evolution de la syndicalisation

	Académie	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy de Dôme
Adhérents fidèles	808	223	74	77	434
nouveaux adhérents et anciens	149	44	4	15	88
<b>Total syndiqués au 23 avril 2018</b>	<b>957</b>	<b>265</b>	<b>78</b>	<b>92</b>	<b>522</b>
Total syndiqués juin 2016	900	248	78	82	492
<b>Evolution 2016 / 2018</b>	<b>+ 6.33 %</b>	<b>+6.85 %</b>	<b>0 %</b>	<b>+ 12.2 %</b>	<b>+ 6 %</b>

## LE SECOND DEGRE DANS L'ACTION



Nos organisations réaffirment :

- leur demande de revenir sur la réforme du collège pour construire une autre réforme
- la nécessité de démocratiser et d'élever les qualifications de tous et toutes
- la nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée, n'enfermant pas les jeunes dans des choix trop précoces, disposant des moyens humains et financiers nécessaires
- le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire garantissant l'accès de tous les bacheliers aux formations universitaires de leur choix

Elles appellent à poursuivre le travail d'information et de mobilisation, se réunir en assemblées générales dans les établissements, intensifier les contacts avec les parents d'élèves afin d'obtenir du gouvernement le retrait des projets de réformes du bac et du lycée et un autre calendrier pour d'autres réformes.

**Dans ce cadre de mobilisation, elles appellent à participer massivement aux grèves et manifestations des 19 avril et 3 mai et le 22 mai avec l'ensemble des fédérations de la Fonction Publique Elles appellent à faire du premier mai un moment fort de l'expression des revendications**

Pour plus d'informations pour les lieux de manifestations dans notre académie, consultez notre site <http://clermont.snes.edu>



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)

Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND

Contacts : Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 - E-mail : s3cle@snes.edu

Site internet : <http://www.clermont.snes.edu>

Publication de la Section Académique du S.N.E.S. - C.P.P.A.P. : 0618 S 05602

DP : Patrick LEBRUN

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,46 €, abonnement annuel : 11,60 € suppléments inclus

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES.

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES

